



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 18 mars 2022**

PROCES-VERBAL

Ordre du jour
Réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 18 mars 2022
18 heures

ADMINISTRATION GENERALE

*Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2022

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 4 février 2022

RESSOURCES HUMAINES

1 – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires s(IHTS) et heures complémentaires

FONCIER

2 – Régularisation foncière : cession de la parcelle communale cadastrée section E n° 2376 située au 78, chemin de la Combe

COMMANDE PUBLIQUE

3 – Election des membres de la Commission d'appel d'Offres

FINANCES

4 – Tarif de vente de l'affiche de la Fête des Violettes

5 – Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Questions diverses

Fin du conseil – Questions éventuelles du Public

Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

Séance ordinaire du vendredi 18 mars 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux et le 18 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA- Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE- Messieurs CAUVE FALCO-BADALASSI-Mesdames VIALE- YOUSSEF-Monsieur BOUIX-JERIBI-Mesdames HERING-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI-Madame BLANCHARD

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques DICHARRY ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Elisabeth DUBOIS ayant donné procuration à Sébastien MOREAU, Arnaud CALLET ayant donné procuration à Marc MONCHO, Claudie LACQUA ayant donné procuration à Slah JERIBI

Absents : Messieurs LENOIR-MENDES, Madame SKRABO-CRISTINA

Monsieur le Maire prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour ce retard dû à un problème technique et de configuration de son ordinateur. Le problème a été résolu, car il souhaite que les personnes présentes puissent avoir un visuel de ce qui va leur être présenté. D'autant plus que la séance de ce soir concerne le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus, aux agents, au public, au journaliste de Nice Matin et désigne comme

Secrétaire de séance : Madame Nathalie VALGELATA-DALCHER

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h20.

En préambule, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance qui comporte 5 points, un point N° 6 à savoir « Contribution budgétaire au SIPL », car le SIPL a un problème de trésorerie, et il est urgent d'anticiper le versement de cette contribution.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

* **Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 4 février 2022**

Le conseil approuve à l'**unanimité**

* **Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 4 février 2022.**

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 11 mars 2022) :

04/03/22 Renouvellement pour 15 ans concession TRASTOUR/BELMOND

Le conseil municipal prend **acte**

RESSOURCES HUMAINES

Ordre du jour n° 1 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et heures complémentaires

N° 2022/18

Monsieur le Maire : pour cet ordre du jour, des documents vous ont été remis, mes chers collègues et comportent trois éléments. Au travers de cette délibération, nous allons cadrer :

- 1) les agents qui peuvent faire des heures supplémentaires,*
- 2) les agents qui peuvent dépasser le quota de 25 heures supplémentaires, avec information systématique au comité technique,*
- 3) et pour les agents à temps non complets, nous proposons une majoration de leurs heures complémentaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, de 10 et 25 % selon le nombre d'heures effectuées.*

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ? Non

Le conseil municipal vote à l'**unanimité**

FONCIER

Ordre du jour n° 2 : Régularisation foncière : cession de la parcelle communale cadastrée section E n° 2376 située au 78, chemin de la Combe

N° 2022/19

Monsieur le Maire donne la parole au premier adjoint.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : mes chers collègues, ce foncier en question (projection du plan par Monsieur le Maire) fait partie des délaissés du chemin de fer de Provence que la commune a acquis tantôt. Il s'avère que ce terrain communal est enclavé par une propriété privée. Les propriétaires, les consorts GALGANI ont manifesté leur intention d'acquérir ce foncier communal qui est en surplomb du Perret tout de suite après le centre technique municipal. On accède aux propriétés par le chemin de la combe, il est d'aucune utilité

communale à ce jour en l'état d'enclave dans laquelle il se trouve. Nous avons sollicité l'avis de France Domaines et nous avons reçu une offre d'acquisition en date du 4 février 2022 à hauteur de 150 000 euros. Ce qui vous est proposé chers collègues c'est d'autoriser la cession de cette parcelle communale qui relève de son domaine privé, je le précise au passage, d'autoriser le maire et son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la délibération et en particulier l'acte notarié et de dire que les crédits seront inscrits au budget 2022 au chapitre 024 sous section 01.

Avez-vous des questions mes chers collègues concernant cette cession de la parcelle communale cadastrée E n°2376. Aujourd'hui sur cette parcelle figurent des installations qui n'ont pas été réalisées par la commune. Il faut dire les choses, je vous les dis sobrement, c'est une régularisation. C'est une recette importante pour l'équilibre du budget 2022. Mes chers collègues, s'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité**

COMMANDE PUBLIQUE

Ordre du jour n° 3 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
N° 2022/20

Monsieur le Maire donne la parole au premier adjoint.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : mes chers collègues, vous avez lu la note de synthèse. Nous avons délibéré dans une précédente séance du conseil municipal pour créer la commission d'appel d'offres. Il nous appartient maintenant d'en désigner les membres, c'est obligatoirement le scrutin secret qui est prévu par les textes. Une précision liminaire, à l'évidence et comme nous l'avons fait en juillet 2020, cette commission doit satisfaire au principe de représentation proportionnelle, les sièges seront ouverts évidemment à la liste des conseillers municipaux ne relevant pas de la majorité municipale. Je voudrais vous proposer la composition suivante qui, soyons clair mes chers collègues, correspond peu ou prou à ce que nous avons statué ensemble au mois de juillet 2020. Compte tenu de la taille de la commune, ces membres se composent de 5 titulaires et de 5 suppléants. Je vais vous donner les noms des titulaires présentés. Vous avez les bulletins devant vous. Il s'agit de Michel WALLAERE, Arnaud CALLET, Catherine PELLEGRINO, Claudie LACQUA et Charline HERING pour les membres titulaires et de Marc MONCHO, Jean-Jacques DICHARRY, Oifa YOUSSEF, Slah JERIBI et Stéphane BOUIX pour les membres suppléants. Si cette composition venait à recevoir l'agrément de l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Maire, je proposerais qu'il soit procédé au vote au scrutin secret. Monsieur le directeur général des services va se présenter devant vous. Pour les élus titulaires de procuration, ne pas oublier de voter deux fois. Si vous êtes d'accord nous allons procéder au vote. Je précise au passage que cette commission est présidée de droit par Monsieur le Maire lequel délèguera autant que de besoin à l'adjoint délégué à la commande publique pour présider à cette commission.

L'ensemble des conseillers municipaux présents ont pu exprimer leur suffrage.

Monsieur le Maire, les résultats du scrutin sont :

- votants : 24

- exprimés : 24

Le suffrage obtenu par la liste présentée : 24

Sont désignés comme membres titulaires : Michel WALLAERE, Arnaud CALLET, Catherine PELLEGRINO, Claudie LACQUA et Charline HERING, et comme membres suppléants :

FINANCES

Ordre du jour n° 4 : Tarif de vente de l’affiche de la Fête des Violettes.

N° 2022/21

Monsieur le Maire : la fête des Violettes a été une belle réussite en tout point, même les affiches placardées sur la commune ont été « piquées », c’est vraiment le signe que cette affiche a été plébiscitée. Je tenais à remercier sincèrement Catherine BARADE, car c’est elle qui a confié la création de celle-ci à l’artiste Marysia MILEWSKI. Au vu de ce succès, nous proposons de la rééditer en version classique et en version luxe et de la proposer à la vente au tarif de 10 € pour la première version et 20 € pour la version luxe.

Le conseil vote à **l’unanimité**

Ordre du jour n° 5 : Débat d’orientation budgétaire

N° 2022/22

*Monsieur le Maire : nous arrivons sur la partie la plus **intense** de ce conseil municipal, à savoir le débat d’orientation budgétaire. Je vous rappelle que ce **débat d’orientation budgétaire** n’est pas soumis au vote. Il appelle un certain nombre de réactions et de réflexions de notre part.*

*Le débat d’orientation budgétaire 2022, je vais vous le présenter en 4 phases. D’abord une **introduction**, puis le **contexte global**. Il est évident que notre environnement va influencer de manière directe voire indirecte sur les finances de la commune. Nous ferons **une rétrospective de l’année 2019 à l’année 2021**, ce qui nous permettra ensuite de nous projeter et de faire une **prospectif pour 2022**.*

1- Présentation contexte général

1) Introduction

Donc Mesdames, Messieurs les élus, vous avez tous reçu ce document que vous avez lu avec attention. Ce document est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales, et même au niveau délai, nous devons voter le budget avant le 15 avril. Notre DOB va présenter les orientations financières pour notre commune, pour l’exercice 2022. Cet exercice est déjà commencé et on verra dans la partie prospective qu’il sert de base dans l’élaboration du budget primitif. Je tiens à remercier les services notamment Gwendoline CHOUDAR et notre directeur général des services pour le travail qui a été effectué pour la préparation de ce rapport budgétaire.

2) Contexte global :

Je vous parlais tout à l’heure du contexte global. Aujourd’hui les collectivités, de manière générale, sont influencées par l’environnement, et notamment notre économie mondiale reste suspendue aux évolutions de la crise sanitaire. Aujourd’hui, nous avons le plaisir de pouvoir enlever les masques, une évolution qui est positive, mais nous ne savons pas comment évoluera cette crise sanitaire, et malheureusement depuis une quinzaine de jours, nous avons

cette guerre en Ukraine qui forcément va avoir un impact. Elle a déjà un impact puisque nous le voyons au travers du litre d'essence à la pompe qui a déjà augmenté, du gaz et des énergies de manière générale, et tout cela aura un impact sur le budget de la collectivité. Sur un plan national, il faut savoir que nous attendons les résultats des élections présidentielles et législatives qui vont impulser un certain nombre de choses. Sur le reste de l'économie nationale, le ratio d'endettement baisserait d'un point de 115 à 114 % du PIB, le taux de chômage qui est en baisse de 8 %, et comme vous avez pu le constater la hausse conséquente des matières premières. Les dotations qui peuvent être données aux collectivités dépendent des orientations de la Loi des Finances et vous verrez pour 2022, nous avons des dotations qui sont en baisse. Il y a eu des changements dans certains calculs qui ont eu pour effet de baisser les dotations et nous le verrons en détail tout à l'heure. Voilà ce qui me semblait intéressant de vous présenter dans le contexte global. Avez-vous des questions ? des remarques ?

2- Evolution dotations et fiscalité

Monsieur le Maire : je vous propose de regarder l'évolution des dotations de l'Etat. La DGF, c'est la dotation globale de fonctionnement. Sa baisse se confirme voire s'accroît puisque vous voyez dans le document projeté pour 2022 nous perdons 27 000 €. La dotation solidarité qui est une subvention donnée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, quant à elle reste stable. Malgré cette stabilité, nous avons une grosse perte de la dotation forfaitaire. Lorsque nous faisons le calcul entre 2017 et 2022 en pourcentage, nous avons perdu 43,82 % de dotation, ce qui pour une commune comme la nôtre est énorme.

EVOLUTION DGF	2017	2018	2019	2020	Notifié 2021	Projection 2022
7411 - Dotation forfaitaire	182 520	161 279	135 978	115 709	95 957	69 000
74121 - Dotation solidarité rurale	68 485	71 227	71 200	71 524	72 951	72 000
TOTAL DGF	251 005	232 506	207 178	187 233	168 908	141 000
Baisse par année en euros		-18 499	-25 328	-19 945	-18 325	- 27 908
Baisse par année en %		-7,37%	-10,89%	-9,63%	-9,79 %	- 16.52%
Baisse par rapport au montant de référence 2017 en euros		-18 499	-43 827	-63 772	-82 097	- 110 005
Baisse totale 2017/2022 en %						- 43.82%

Sur les prélèvements de l'Etat, ne riez pas Mesdames Messieurs, mes chers collègues, nous sommes considérés comme étant une commune riche. Le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) c'est qu'au sein d'une intercommunalité, les communes riches doivent donner aux communes pauvres. Donc notre commune doit donner. Vous voyez que de 109 377 € au terme de l'année 2021, nous avons une projection pour 2022 de 111 000 €, soit une augmentation de 2017 à 2022 de 9,91 %. Nous perdons énormément en dotation de l'Etat et par contre nous payons encore plus.

EVOLUTION FPIC

739223 -FPIC

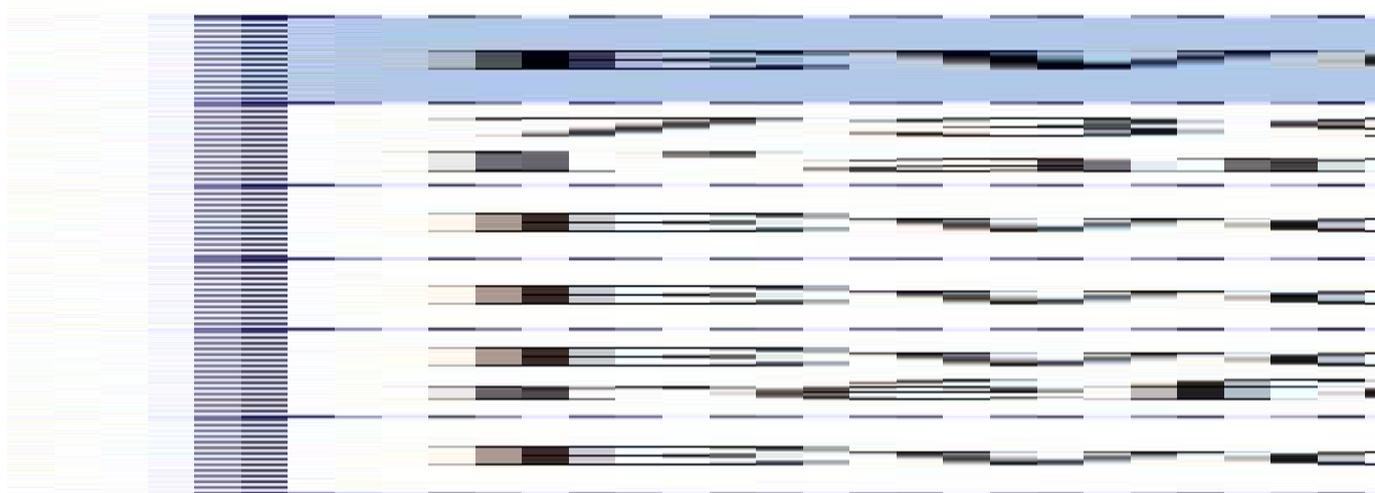
Evolution par année en euros

Evolution par année en %

Evolution par rapport au montant
référence 2017 en euros

Evolution totale 2017/2022 en %

Les prélèvements au titre de la loi SRU. Vous savez que la loi SRU c'est la pénalité que nous devons payer du fait que nous n'atteignons pas le quota des logements sociaux, dont le chiffre, je vous rappelle est donné à 450 logements. Lorsque vous regardez en 2021, le prélèvement a pu être neutralisé, car dans certains cas, nous avons la possibilité de pouvoir baisser cette dépense en donnant des subventions pour la construction des logements sociaux, ce qui a été fait l'année dernière avec la somme de 100 000 €, c'est la raison pour laquelle nous avons une pénalité plus faible. Cette année, avec le retard pris sur un certain nombre de projets, je ne vous cacherais pas que la situation sur les Vignons est toujours bloquée. La situation sur les Valettes avance, mais nous rencontrons un certain nombre de difficultés. Hier soir nous avons rencontré La Maison Familiale de Provence, je pense que le coup d'envoi a été donné. Les projets sur les Vergers rencontrent de grosses difficultés. Tous ces retards font que nous n'avons pas pu profiter de cette déduction. Ce qui est projeté pour l'année 2022 c'est un paiement de 136 328 € de pénalités. Nous allons, avec les projets qui vont se déclencher aux Valettes, nous vous en reparlerons évidemment lors d'un prochain conseil municipal, pouvoir passer un certain nombre d'éléments dans la déduction de cette charge.



Monsieur Stéphane BOUIX : où en est le projet de construction de 3 logements sociaux dans la dent creuse au-dessus du VIVAL ?

Monsieur le Maire : un projet a été présenté il y a quelques mois, et rien depuis. Nous allons les relancer et savoir où il en est.

Concernant la fiscalité, nous allons maintenir cette volonté de ne pas l'augmenter en tout cas pour les Tourretttans. Par contre, au dernier conseil municipal, nous avons revalorisé à hauteur de 60 % la taxe sur les résidences secondaires qui devrait nous rapporter aux alentours de 125 000 € de gains.

Je vous rappelle nos orientations budgétaires :

1) ne pas augmenter les impôts locaux, même si l'acquisition du domaine du Caire va avoir un impact important à long terme. Nous avons fait ce choix ensemble. C'est un choix issu de la consultation citoyenne. Nous allons assumer ce choix et avancer.

2) L'enveloppe globale des dépenses, en particulier en fonctionnement, n'augmente globalement pas, sinon pour suivre l'inflation. Pour cela, une approche raisonnée est adoptée, visant à rationaliser les dépenses. L'objectif est de reconstituer progressivement le niveau d'épargne, afin de pouvoir relancer l'investissement à moyen terme. Des questions avant de passer à la rétrospective, le point n°3 ?

3- Analyse rétrospective 2019-2021

Monsieur le Maire : les éléments qui vous sont présentés concernant les comptes administratifs dont les résultats sont définitifs et confirmés par les comptes de gestion du comptable public reflètent la réalité.

Je vous propose de débiter avec la section de fonctionnement- recettes chapitre 70 prestations de service avec une perte des recettes liée au transfert de compétence au SIEVI au 1^{er} janvier 2021 et au remboursement des frais de personnel du budget annexe de l'eau représentant environ 150 000 €. Celle-ci a été compensée en partie par les recettes liées à la facturation du service de l'eau sur le dernier trimestre 2019 d'un montant 130 000 € environ et des recettes liées aux travaux de raccordement du service assainissement de 2019 facturés en 2020 pour un montant 35 000 €. Toujours pour le service de l'eau, nous avons un certain nombre de factures qui n'ont pas été payées.

Nous avons eu une perte de ressources liée à la COVID en 2020 d'un montant de 85 000 € : baisse de la redevance des droits de stationnement et des droits de place, baisse du périscolaire, baisse des ventes à la Bastide aux violettes, suppression totale de la redevance d'occupation du domaine public. En 2021 retour à la normale à l'exception de la redevance d'occupation du domaine public et des droits de place. La perte de ressources s'explique par la perte de la facturation du service de l'eau.

Les recettes fiscales (chapitre 73) : il a été décidé en 2020 et 2021 de ne pas augmenter les impôts. Les taux sont demeurés inchangés. Le produit fiscal a connu une progression en 2021 grâce à l'augmentation du nombre de constructions nouvelles et des recettes de la taxe de séjour. Ces recettes ont dépassé nos prévisions puisque nous avons collecté pour l'année de 2021 plus de 80 000 €.

Les dotations et participations (chapitre 74) : en plus de la baisse constante de la DGF, la perte des remboursements liés aux contrats aidés et la baisse de la subvention de la CAF ont expliqué les chiffres de 2020. Et évidemment en 2021, la baisse de ce chapitre se poursuit avec la perte des compensations de l'Etat au titre de l'exonération de la taxe d'habitation.

Les autres produits (chapitre 75) : sachez qu'en 2020 et 2021, des parcelles ont été louées à l'auberge de Tourrettes mais exonérées de loyer en raison de la crise COVID. Par conséquent, la collectivité n'a pas perçu les revenus de loyer liés à ces parcelles, c'est ce qui explique la différence de montants entre ces deux années avec 2019 (loyers perçus : 2019 38 012 € ; 2020 32 541 € ; 2021 33 351 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : Ce sont essentiellement des ventes de terrains communaux. Ces ventes en 2019 et 2020 ont constitué une recette importante de fonctionnement. Il n'y a pas eu de vente de terrain en 2021 et le montant de 10 948 € en 2021 est lié à des remboursements d'assurance.

Monsieur Stéphane BOUIX : il y a eu des ventes de délaissés en 2021. Pourquoi les recettes sont si basses ?

Monsieur le Maire : les ventes ont été faites en 2021, mais l'écriture comptable sera passée en 2022.

Les dépenses (chapitre 011) : ce sont des charges à caractère général. Elles ont connu une nette augmentation en 2019, principalement due au rappel du paiement lié au marché de la crèche et aux frais d'entretien et de maintenance qui sont en hausse avec des élagages de sécurité suite aux intempéries, de la maintenance informatique, de la reprise de toiture, des traitements sanitaires des bâtiments et de plus le déroulement de la fête des violettes de 2019 sur deux week-ends a généré une dépense importante, plus importante que les années précédentes, à savoir 70 000 € au lieu de 50 000 €. En 2020, des dépenses sont nettement inférieures et ce malgré la prise en compte des factures restant à payer sur le budget annexe de l'eau après le transfert des résultats. Ces résultats s'expliquent pour 2020 par l'impact de la crise COVID avec l'annulation de certaines manifestations, la baisse des dépenses liées fonctionnement de services, les repas de cantine et périscolaire, l'entretien des locaux. En 2021, la baisse se poursuit avec notamment l'arrêt au 31 mars du marché de nettoyage du village, nous sommes passés en régie. Avez-vous des questions, des remarques ?

Monsieur Stéphane BOUIX : concernant l'électricité, il y a eu le remplacement d'une partie des luminaires certes, je suis surpris par cette baisse de dépense de 42 000 €.

Monsieur le directeur général des services : aujourd'hui, à part cet élément très concret et très factuel des remplacements des luminaires, nous n'avons pas d'autre explication sur l'origine de cette baisse.

Monsieur le Maire :

Les charges de personnel (chapitre 012) : pour votre information, la hausse entre 2019 et 2020 s'explique principalement par le recrutement de deux agents au service urbanisme et le redéploiement de deux agents de la cantine vers les services administratifs, ce qui a engendré des recrutements supplémentaires. En 2021, nous avons eu l'arrivée du nouveau directeur général des services. La vacance de deux postes d'agents nous permet d'absorber le surcoût du maintien en surnombre de l'ancien directeur général des services ainsi que le recrutement de personnel au service technique après le non renouvellement du contrat de nettoyage du village par Véolia.

Autres charges (chapitre 65) : c'est la participation aux différents syndicats : SIVOM de Vence, SIPL et également le CCAS. En 2020, la contribution aux organismes extérieurs et partenaires a connu une diminution du fait de la baisse conjoncturelle de la participation au SIPL (liée au report d'excédent sur le budget), ainsi que la baisse de subventions aux associations afin de tenir compte de la réduction de leurs activités dans le contexte de la crise

COVID. En 2021, malgré la baisse de la participation au CCAS, le chapitre est en hausse. De fait, la participation au SIPL augmente légèrement, la participation au SIVOM de Vence est en hausse nette et les subventions aux associations retrouvent un niveau normal.

Monsieur Stéphane BOUIX : qu'est-ce qui justifie l'augmentation de la participation au SIVOM de Vence ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : il y a deux dossiers sur lesquels le SIVOM de Vence est positionné : le label Pays d'Art et d'Histoire et le Grand Parcours des Baou. Le comité syndical du SIVOM de VENCE a eu lieu il y a quelques jours notamment sur le débat d'orientation budgétaire. Monsieur le Maire vous fera un point plus précis au moment où nous voterons le budget. Les élus du SIVOM qui regroupe les communes de Coursegoules, Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet, Saint Paul de Vence, Vence et Turrettes sur Loup ont la volonté de redéfinir une ligne stratégique par rapport à leurs projets actuels. L'explication conjoncturelle est liée à une augmentation des charges. Mais elle aurait pu être beaucoup plus importante. Elle a été freinée en 2020 à la fois par le renouvellement général des conseils municipaux et la baisse de subvention ; en 2021 par trois recrutements. C'est ce qui explique la montée en puissance de cette participation. Nous aurons à statuer au moment du vote du budget sur la participation de notre village au SIVOM compte tenu des orientations. Très clairement, il y a des projets que le SIVOM a décidé à la majorité de ne pas poursuivre.

Monsieur Stéphane BOUIX : c'est toujours le SIVOM de VENCE qui est en charge du Massif de la Sine ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : oui absolument et je devrai rajouter que ce que je viens de vous dire concerne la compétence du SIVOM en matière de développement local. Mais historiquement, le SIVOM a été bâti par les communes concernées par le massif forestier de la Sine. Communes auxquelles ensuite d'autres villes comme Saint-Jeannet et surtout La Gaude sont venues se rattacher sur une compétence libellée compétence défense de la forêt contre l'incendie. Effectivement le SIVOM a toujours une brigade verte, également un groupement de commandes avec des marchés de débroussaillage et d'entretien des espaces verts. Lors du dernier comité syndical, il a été rendu compte de l'activité de la brigade verte. J'ai proposé à Monsieur le Maire lors du prochain conseil municipal que nous puissions vous apporter des informations de l'activité de la brigade verte sur le massif forestier de la Sine à Turrettes. Cela concerne donc la compétence défense de la forêt contre l'incendie. Il y a une autre compétence à laquelle la commune de Turrettes a adhéré en 2018 2019. C'est la compétence liée au cimetière intercommunal de la Sine concernant particulièrement les carrés confessionnels. Voilà pour les compétences du SIVOM.

Monsieur le Maire : merci.

Sur les charges financières (chapitre 66) : les dépenses liées aux intérêts de la dette ont connu une hausse conjoncturelle en 2019, liée au remboursement anticipé d'un emprunt. Ce remboursement anticipé lié à la souscription d'un nouvel emprunt à un taux plus avantageux a permis de faire gagner à la commune 60 000 €, en tenant compte de l'indemnité de remboursement anticipé qui s'est élevé à 7 045 €. En 2020, les intérêts reviennent à peu près au même niveau que celui de 2017. En 2021, il y a une légère baisse des intérêts puisque le remboursement des intérêts diminue.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : ce chapitre comprend principalement les titres annulés sur les exercices antérieurs. Lorsqu'un titre est émis, c'est comme si l'argent était déjà dans les caisses de la commune. Nous avons encore de gros montants non payés concernant les factures d'eau, nous devons donc annuler les titres émis au fur et à mesure.

Provisions (chapitre 68) : nous avons plus de 100 000 euros « dehors ». A la demande du comptable public, nous sommes obligés de constituer une provision pour 2021 de 7 603 € que nous risquons de ne pas percevoir.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : nous en reparlerons plus avant en commission des finances avant le budget. Sachez que c'est un ratio prudentiel que le comptable public nous demande d'appliquer au regard de certains titres restant à recouvrer. De nombreux comptables publics se sont faits rectifier par la chambre régionale des comptes à ce sujet, donc l'effet rebours c'est de nous dire, non pas que notre encours de créances à recouvrer soit forcément incertain mais de manière forfaitaire il faut provisionner de 10 à 15 % ce dudit encours.

Monsieur le Maire : vous avez reçu une synthèse de tout ce que je vous ai dit en matière de fonctionnement. Ce qui nous amène à un total pour le compte administratif en dépenses de fonctionnement de 4 799 195 €. Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 5 283 774 €, ce qui nous permet d'avoir un résultat positif de 484 579 €. C'est ce qui va nous permettre, comme je vous le disais, de reconstituer tout doucement de l'épargne.

Je vous propose de passer à la section Investissement. Nous allons commencer par les recettes : ce sont des perceptions de TVA. Les subventions sont perçues en fonction des projets en cours. Vous notez cependant en 2021 une baisse car tout simplement un certain nombre de subventions n'ont pas été versées, notamment par la Région. Et enfin en 2021 l'emprunt de 1 180 000 € correspond à l'emprunt contracté pour l'acquisition du domaine du Caire.

Sur les dépenses, il y a eu un remboursement anticipé d'emprunt, puis en 2021 le remboursement d'emprunt relais à hauteur de 900 000 €.

La synthèse de la section investissement du compte administratif nous amène à 2 811 589 € de dépenses et à 2 613 184 € de recettes. Vous constatez que le résultat de la section investissement affiche un besoin de financement de 198 405 € sans les restes à réaliser. Après la prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement en section investissement s'élève à 154 116,63 €. Il vous sera proposé de reprendre les résultats 2021 au budget primitif de 2022.

Ce qui peut être intéressant dans ces notions d'épargne brute et d'épargne nette, c'est qu'après être montée en 2018 et 2019 à plus de 18 années, la capacité de désendettement connaît une nette amélioration en 2020 et 2021 grâce aux efforts de gestion qui ont permis de dégager une épargne supplémentaire. L'année 2021 permet de repasser dans la zone verte (en dessous des 10 ans) ; Nous allons essayer de poursuivre ces efforts, mais il faut être honnête cela aura tendance à remonter dans les années qui viennent. Ce qui sera important c'est de pouvoir garder cette capacité de désendettement.

Madame Charline HERING : je voulais apporter une précision. La baisse constatée de durée de désendettement est liée avant tout à des remboursements d'emprunt relais prévus et inscrits au budget, et pas à une bonne gestion.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : le remboursement anticipé des emprunts relais est une décision de l'équipe en place. Il aurait pu être décidé de consolider ces emprunts. Par ailleurs, cette baisse est liée à une augmentation de l'épargne (précision apportée par l'administration après le conseil municipal).

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la prospective 2022. Bien que nous soyons déjà au mois de mars, la construction du budget primitif que nous allons vous présenter au prochain conseil municipal, va servir les objectifs suivants :

1°) poursuivre et assumer pleinement l'acquisition du Domaine du Caire ;

2°) continuer à rationaliser et maîtriser les dépenses de fonctionnement ;

3°) préserver les administrés, avec une fiscalité locale dont les taux restent inchangés, à un niveau parmi les plus bas de la strate,

	TFB 2021*	TFNB 2021*	Population
Tourrettes sur Loup	20.54	29,29	4 119
Châteauneuf ^F	19.62%	16.75	3139
Saint Paul de Vence	21.08%	20,12	3 477
Le Bar sur Loup ^I	17.86%	28.66	2 752
Le Rouret	16.15%	23,76	4071
Saint Jeannet	29.12%	39,82	4 174
Strate 3500 - 5000 appartenant à un groupement fiscalisé	/	49,42	/

4°) axer le programme d'investissement sur des opérations prioritaires (élaboration du PLU, programme de travaux sur les écoles, la crèche dont la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle, la sécurisation de la falaise, rénovation de l'Eglise Saint Grégoire, réfection des voiries....)

4- Prospective 2022

Je vous propose de passer à la partie éléments prospectifs.

4.1 : Fonctionnement :

Chap	Recettes	TOTAL PREVU 2019	CA 2019	TOTAL PREVU 2020	CA 2020	TOTAL PREVU 2021	CA 2021	BP 2022
013	Remb.charges de personnel	90 000	80 796	160 000	69 213	145 000	54 000	45 000
70	Prestations de services	670 000	693 863	622 000	625 453	500 000	550 004	555 000
73	Impôts et taxes	3 630 000	3 713 082	3 714 000	3 764 038	3 775 000	3 864 046	3 910 000
74	Dotations / Subventions	700 000	640 223	609 000	592 186	555 000	494 746	477 000
	fctva	28 005	27 139	11 500	11 015	20 000	20 051	13 000
75	Autres produits	33 000	38 013	30 000	32 541	30 000	33 351	39 000
77	Produits exceptionnels	24 500	557 603	30 663	396 396	18 372	10 948	203 935
	dont cession		525 445		376 774			
78	Reprise sur provision		741		4 270			16 603
042	opération ordre		4 500		14 284			
	SOUS-TOTAL	5 175 505	5 755 960	5 177 163	5 509 396	5 043 372	5 027 146	5 259 538
002	Excédent fonctionnement reporté	244 495		297 837		256 628		330 462
	TOTAL SF	5 420 000	5 755 960	5 475 000	5 509 396	5 300 000	5 027 146	5 590 000

Eléments prospectifs : Recettes

Chapitre 13 : ce chapitre comprend principalement les recettes liées aux remboursements de l'assurance statutaire (c'est à dire les remboursements liés aux arrêts maladie. Ces sommes sont toujours difficiles à anticiper).

Chapitre 70 : Ce sont les recettes de services à savoir la vente des repas, l'occupation du domaine public, les antennes, les prestations de service. Il y a une légère augmentation avec l'arrêt de l'exonération de l'occupation du domaine public. J'en profite pour vous signaler que j'ai demandé aux services, accompagnés de Sébastien MOREAU, de faire le tour des personnes qui occupent le domaine public et de remettre tous les compteurs à zéro, car nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un certain nombre de commerçants qui n'avaient jamais payé de redevance. J'ai décidé de mettre tout le monde sur un pied d'égalité même si les commerçants doivent payer 50 € par an.

Chapitre 73 : ce sont toutes les taxes, taxes d'habitation, taxes foncières, taxe de séjour. Les recettes exceptionnelles que nous avons eues en 2021 amènent une prévision en hausse, mais il faut garder une certaine prudence, car nous ne savons ce qui va se passer. Il y a également la prévision des recettes liées au droit de mutation c'est-à-dire des taxes que nous percevons lors d'une vente immobilière, les taxes sur les résidences secondaires.

Chapitre 74 : c'est la fameuse DGF et la FCTVA. Ce chapitre sera légèrement en baisse, compte tenu de la baisse de ces deux éléments.

Chapitre 75 : Ce sont les loyers, notamment le loyer de la parcelle de l'Auberge. Ce chapitre sera légèrement en hausse par rapport à 2021 avec l'arrêt de l'exonération du loyer de la parcelle.

Chapitre 77 : cela concerne les ventes de terrains communaux, des remboursements divers et des dons du Caire. Nous avons une provision de 200 000 € pour l'opération d'acquisition et de réhabilitation du domaine du Caire. Tout à l'heure je vous parlerai d'investissement et vous verrez que ces 200 000 € de dons que nous prévoyons, seront véritablement affectés au Domaine du Caire.

Chapitre 78 : ce sont les créances douteuses. Nous prévoyons une provision à hauteur de 16 603 €.

Nous avons un excédent de 2021 qui est reporté pour un montant de 330 462 € ce qui nous donne un total de recettes de fonctionnement de 5 590 000 €.

Avez-vous des questions, des remarques ? pas de questions. Nous allons passer aux dépenses.

Eléments prospectifs : Dépenses

BP_2022

Chap	FONCTIONNEMENT Dépenses	TOTAL PREVU 2019	CA 2019	TOTAL PREVU 2020	CA 2020	TOTAL PREVU 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 895 000	1 875 046	1 833 000	1 554 657	1 625 000	1 307 245	1 610 000
012	Charges de personnel	2 240 000	2 199 092	2 290 000	2 280 338	2 380 000	2 306 914	2 400 000
014	FPIC	116 900	110 053	111 000	110 117	111 000	109 377	111 000
	Prélèvement SRU	121 100	121 068	125 020	125 020	30 000	29 898	136 500
	redevances agence de l'eau			125 980	125 053	4 000	3 822	
	autres reversments				1 759		1 679	3 500
65	Autres charges	552 000	550 578	505 000	490 186	542 000	523 605	554 000
66	Charges financières	100 000	93 084	80 000	69 645	66 000	62 177	70 000
	dont emprunt le Caire							4 521
67	Charges exceptionnelles	10 000	865	5 000	4 272	5 000	18 911	53 500
68	provisions					17 000	16 603	31 500
042	Dotation aux amortissements	332 045	324 891	400 000	398 501	420 000	418 965	420 000
	cessions (plus/moins-values)		529 945		391 058			
023	Virement à la section d'investissement	52 955				100 000		200 000
022	Dépenses imprévues							
	SOUS-TOTAL	5 420 000	5 804 622	5 475 000	5 550 605	5 300 000	4 799 195	5 590 000
002	Déficit fonctionnement reporté							
	TOTAL SF	5 420 000		5 475 000	5 550 605	5 300 000	4 799 195	5 590 000

Chapitre 011 charges à caractère général : nous avons eu des résultats convaincants en 2021. Nous avons décidé de partir sur une prévision prudente et maintenir un montant simple par rapport aux prévisions de 2021. Nous avons fait beaucoup d'arbitrages notamment sur les dépenses des fêtes et cérémonies. Nous allons privilégier la mise en sécurité de la voirie car il y a beaucoup d'arbres sur la commune qui menacent de tomber, le débroussaillage, l'entretien des réseaux. Il y a eu les 70 ans de la fête des violettes et l'augmentation des dépenses liées aux fluides.

Chapitre 012 charges de personnel : à partir du 1^{er} avril 2022, nous aurons la décharge de fonction du précédent directeur général des services, ce qui va permettre d'alléger un petit peu ce service. Par contre il faut reprendre en compte deux postes vacants : direction des affaires scolaires, que nous appelons aujourd'hui direction proximité population et l'assistante commande publique qui devient aujourd'hui assistante commande publique et gestion financière ; des recrutements supplémentaires en 2021 liés à la reprise en régie du nettoyage des rues du village ; l'embauche d'un chargé de mission événementiel pour le pôle attractivité du territoire qui nous amène à prévoir une légère hausse par rapport aux résultats de 2021. Il faut également prendre en compte en 2022, la revalorisation des catégories C issue du décret de décembre 2021 qui majore l'indice et la bonification de l'ancienneté.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : j'observe par ailleurs, les mesures électorales aidant, chacun appréciera, annoncé par Madame la Ministre, que le point d'indice sera dégelé au premier juillet prochain. Cette augmentation du point d'indice va concerner tous les fonctionnaires, quelle que soit la catégorie, ainsi que les agents contractuels dont la rémunération est bien souvent fixée par référence à l'indice de la fonction publique, ainsi qu'avec le versement de la prime inflation, d'où l'explication de l'augmentation des frais de personnel entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2022 d'environ 100 000 €.

Chapitre 65 : nous retrouvons la participation aux différents syndicats : le SIPL, le SIVOM du Pays de Vence, et le CCAS. La participation à ces organismes restera relativement stable par rapport à 2021. La participation au SIPL devrait être identique à 2021 ; celle du CCAS sera en légère baisse. Pour cette année, nous avons pris la décision de garder 70 000 € de subventions pour les associations comme l'année dernière.

Chapitre 66 : les charges financières ce sont les intérêts de la dette qui sont en légère hausse en raison de la souscription de l'emprunt relais pour l'acquisition du Domaine du Caire, ainsi que la consolidation d'un des emprunts relais souscrits en 2018.

Chapitre 67 : ce chapitre comprend principalement les titres annulés sur les exercices antérieurs. Cette année, il faudra prévoir des indemnités d'éviction pour le local de la Maison Boursac. J'ai pris la décision de récupérer ce local afin d'y mettre le Bureau d'Information Touristique. Ce local était loué au Café du Midi, les indemnités d'éviction sont estimées à 13 000 €.

Monsieur Stéphane BOUIX : qui prendra en charge le coût des travaux ?

Monsieur le Maire : il n'y aura pas énormément de travaux car le local est relativement propre. Il faudra donner un coup de peinture, changer les appliques. Ce ne sont pas de gros montants. Le directeur de la CASA n'avait budgété ce transfert, on va donc garder les mêmes meubles et nous changerons très certainement l'année prochaine tout le mobilier.

Monsieur Stéphane BOUIX : la fibre sera-t-elle également transférée ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : c'est une compétence communautaire.

Monsieur Stéphane BOUIX : sauf que la CASA a déjà payé une installation et qu'elle ne paiera pas une nouvelle.

Monsieur le Maire : vous avez également dans ces charges exceptionnelles des indemnités liées à un protocole d'accord avec un administré ayant payé pendant de nombreuses années des frais de raccordement au réseau d'assainissement alors qu'il bénéficiait d'une fosse septique individuelle. Un protocole d'accord fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Chapitre 68 : les crédits nécessaires à la constatation d'une provision pour créances douteuses, évalués à 15 % des restes à recouvrer datant de plus deux ans seront portés à 19 500 €. Et en contrepartie la provision de 2021 de 16 603 € fera l'objet d'une reprise au chapitre 78. Une délibération sera nécessaire pour acter ces mouvements budgétaires. Au prochain conseil, nous parlerons de la situation financière de la SPL Sophia qui est en cours de liquidation amiable, il sera nécessaire de prévoir une provision pour risque de dépréciation des actions détenues pas la commune qui sont d'un montant de 11 500 €.

Chapitre 042 : tout ce que nous achetons doit être amorti, donc les dotations aux amortissements sont relativement stables et s'élèvent cette année à 420 000 €.

Chapitre 023 : c'est ce que je vous disais tout à l'heure, afin de bien confirmer que les dons reçus seront bien affectés à l'achat du domaine du Caire, nous inscrirons les 200 000 € de prévision de dons à la section investissement. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 590 000 €.

4.2 : Investissement :

Sur la partie investissement, je vous propose de voir le plan pluriannuel d'investissement qui est construit autour des autorisations de programme en cours dont certaines seront à actualiser.

Autorisation de programme en cours

Nous avons l'acquisition du Domaine du Caire grâce à la SAFER qui a étalé cette dette sur 3 années. Il y aura également les travaux de sécurisation du bâti et de réfection des pistes existantes.

Autorisations de programme à actualiser

PLU : la dernière révision date du 16 décembre 2021. Il convient de réviser l'autorisation de programme afin de prendre en compte les dépenses réelles de 2021 et la projection des dépenses de 2022. Nous allons, concernant le PLU, prendre notre vitesse de croisière avec le PADD, et nous donnerons des informations publiques avant cet été concernant le PADD.

Modernisation de la vidéoprotection : là encore l'autorisation est à réactualiser afin de prendre compte les dépenses réelles et de mettre en place des nouveaux réseaux à partir de 2022.

Sécurité incendie : point important, il faut absolument renforcer la défense incendie sur la commune.

Acquisition du local commercial route de Saint Jean : en cours de paiement.

Aménagement du cimetière : la volonté notamment de créer un jardin du souvenir. Nous réactualisons et prenons en compte ce qui a été réellement dépensé.

Réhabilitation de l'église : volonté de relancer un marché global pour la maîtrise d'œuvre.

Et Consolidation de la falaise.

Ce qui va être à clôturer c'est la participation à la construction de l'école du Pont du Loup. Ça y est, c'est fait, même s'il y a encore de petites malfaçons ; et la salle de fêtes également.

Autorisations de programme à créer : nous souhaitons réorganiser les services municipaux. Nous faisons un état des lieux de tous les bâtiments municipaux afin que l'organisation des services soit plus fonctionnelle, plus pertinente. Le déplacement du Bureau d'Information Touristique va dans ce sens. Il sera près du commerce de Madame BAZETOUX et plus visuel et accessible à tous. Nous avons une réflexion sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

Réhabilitation du Château-Mairie : réhabilitation énergétique avec la pose de nouvelles fenêtres.

Sécurisation du chemin de ronde

Requalification des extérieurs de la bastide aux violettes :

Monsieur Stéphane BOUIX : pourquoi prévoir une AP sur les jardins de la Bastide, alors que cela appartient à la CASA ?

Monsieur le Maire : seule la Bastide appartient à la CASA. Pas les extérieurs.

Vous avez été informés des autres travaux restants prioritaires : la voirie, l'aménagement du village, les bâtiments communaux, les travaux et équipements scolaires, les équipements sportifs....

Et enfin nous terminons avec des recettes d'investissement évaluées de manière prudente sur la possibilité de vente de terrains communaux. Dans cette logique de prudence, j'ai pris la décision de sortir le terrain des Vignons, car aujourd'hui la situation est dans une impasse.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : ce qui est à relever c'est qu'il n'y aura pas d'autre emprunt que celui généré par le Caire. Monsieur le Maire a souhaité faire apparaître la cession de la parcelle du chemin de la Combe pour laquelle nous avons délibéré.

Monsieur le Maire : vous avez également un document concernant les subventions 2022.

Nous allons passer à la section d'investissement - dépenses, c'est une synthèse
Chapitre 16 : avec le remboursement des emprunts en cours, notamment le capital
Chapitre 10 : c'est la taxe d'aménagement, appelée autrefois la taxe locale d'équipement
Chapitre 1068 en lien avec la décision prise, le 4 février dernier, de passer à la nomenclature M57 avec l'apurement du compte 1069
Chapitres 20/21/23 : c'est l'ensemble des travaux
Chapitre 040 : c'est un jeu d'écriture lié à l'acquisition du Caire
Chapitre 001 : déficit d'investissement reporté
Ce qui nous amène à un total de dépenses en investissement de 4 790 000 €

Section d'investissement - recettes

Chapitre 10222 : TVA que nous récupérons sur les dépenses
Chapitre 10223 : taxe d'aménagement
Chapitre 1068 : une partie de l'excédent de fonctionnement est affecté
Chapitre 021 : c'est le miroir sur le financement du Caire. Il est bien noté que les dons seront affectés au Caire
Chapitre 13 : subventions
Chapitre 024 : vente de terrains
Chapitres 040/041 : opération d'ordre
Chapitre 016 : c'est l'emprunt du Caire. Les dossiers de subventions ont tous été déposés.

Avez-vous des questions ? Non. Je vous remercie, le budget primitif vous sera soumis au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte

Ordre du jour n° 6 : Avance sur contribution budgétaire au SIPL
N° 2022/23

Monsieur le Maire : comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Nous avons rajouté un ordre du jour supplémentaire concernant le SIPL. Vous le savez, nous donnons une contribution annuelle à ce syndicat.

Monsieur le Maire : je ne vous cacherai pas que nous avons un problème de trésorerie lié au retard de versement des subventions par la Région. La Région aurait dû nous verser une

subvention pour l'école depuis septembre 2021, nous avons beau relancer ou taper du point sur la table, rien n'y fait. Il faut que nous avancions sur cette délibération de manière à avoir de la trésorerie. Donc je vous demande d'approuver cette avance sur contribution au Syndicat Intercommunal Pont Loup. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non, je vais donc passer au vote.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité**

Monsieur le Maire : je n'ai pas reçu de questions du groupe Tourrettes 2020-2026

INFOS DIVERSES

*** Guerre en Ukraine**

Monsieur le Maire : Tourrettes sur Loup s'est mobilisée. Nous avons déjà une famille sur la commune. Nous allons accueillir une autre famille que nous allons loger. La mairie n'a pas de logement d'urgence, mais grâce au CCAS et au travail formidable de Anne DE QUERO, nous avons réussi à les loger avec à la générosité des Tourrettans.

Monsieur Stéphane BOUIX : Une autre famille de 4 est arrivée, envoyée par le CCAS de Cagnes.

Madame Anne DE QUERO : Il conviendrait que les arrivants passent par le CCAS, car la gendarmerie nous demande de leur faire remonter l'information et que nous puissions les aider par des dons alimentaires.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : je voudrais partager avec vous quelques informations départementales que j'ai pu obtenir directement du préfet et de ses services. A la date de mardi, le Préfet annonçait à l'échelle du département des Alpes Maritimes 10 à 12 000 réfugiés, malheureusement la cible envisagée est de 100 000 personnes. Le Préfet a engagé des démarches auprès des départements limitrophes pour une mutualisation de ces démarches. Il a demandé, dans une notice adressée à tous les maires du département, que lui soit signalée toute arrivée de réfugiés, car ces réfugiés peuvent se présenter dans plusieurs communes, de manière à éviter les doublons de prise en charge éventuelle. Deux dernières choses, les services de l'Etat sont dans l'expectative complète quant à la durée de cette démarche. La ville de Nice a armé un gymnase. L'Etat craint d'être dépassé par les événements et demande aux communes d'anticiper et de recenser leurs capacités d'hébergement collectif. Dernière chose, parce qu'il faut en parler, pour les communes aujourd'hui qui ont une action solidaire dans l'hébergement quand cela sera possible, ou l'accompagnement à l'accueil, par l'organisation des cours en langue française, l'initiation par exemple, par la prise en charge au travers d'une épicerie sociale de fourniture de denrées alimentaires et d'hygiène les plus élémentaires, aucun dispositif financier n'est prévu à ce jour par l'Etat, peut-être que quelque chose viendra, mais il n'y a pas d'aide. Pas d'aide non plus prévu pour les particuliers qui font acte de solidarité en accueillant à leur domicile des réfugiés. Aujourd'hui il n'y a pas de dispositif réglementaire qui permette d'accompagner les particuliers dans cet acte de solidarité.

Madame Anne DE QUERO : la seule aide que l'on pourra apporter c'est une aide de la banque alimentaire.

Monsieur le Maire : que cela soit par le biais du CCAS de Tourrettes, d'Antibes ou d'autres associations, l'important c'est la prise en charge de ces personnes.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Avons-nous des enfants de réfugiés ukrainiens scolarisés sur la commune ?

Monsieur le Maire : il y a une inscription à l'école maternelle et l'autre à l'école primaire.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : une problématique qui va concerner le village c'est la sociologie des personnes réfugiées. Ce sont des personnes âgées, bien souvent et même majoritairement des femmes avec des enfants en âge de scolarisation.

Madame Anne DE QUERO : le CCAS prendra une délibération afin de prendre en charge le frais de cantine des enfants.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : ou du moins assurer l'exonération ou garantir le non-paiement des frais.

Monsieur le Maire : nous ne sommes pas restés inactifs. Nous veillons à la situation de ces personnes qui sont sur notre commune.

Ce qui amène au point suivant :

***Fermeture d'une classe en école primaire à la rentrée 2022**

Monsieur le Maire : un courrier a été adressé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale pour leur faire part de notre incompréhension quant à la fermeture d'une classe au vu de la situation actuelle où nous recevons de plus en plus de réfugiés, cette fermeture est une aberration.

***Fête des Violettes 2022**

Cette fête a été une très belle fête, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de cet anniversaire, que cela soit les associations, les agents municipaux ou les élus.

***St-Patrick au Scourédon ce soir organisée par le Comité des Fêtes**

Avec notre bière locale proposée par Batcho

**Pour information la Commission du Caire s'est réunie le 8 mars. Elle se réunira à nouveau les 24 et 29 mars, et nous auditionnerons les personnes qui nous proposent des projets*

***Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022**

Je vous rappelle mes chers collègues qu'il manque encore des présidents et des assesseurs.

**la Commission de contrôle des élections s'est réunie le 17 mars 2022 et n'appelle aucune observation*

**Exercice inopiné d'évacuation de l'école maternelle le 7 mars 2022, l'exercice a été validé, tout s'est bien passé.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00